

Règlement du Challenge Saint-Glinglin

La version d'origine de ce document est la version française. Celle-ci servira de référence en cas de divergence entre version de différentes langues.

1. Organisation du Challenge d'Idées

La société Les Ingénieurs Sociaux, Société par Actions Simplifiée, au capital de 149 985€. Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 485 037 220, dont le siège est situé au 50, rue de Courcelles, 75008 Paris, ci-après la « Société Organisatrice », organise un Challenge d'Idées sur Braineet à dates de début et de fin déterminées, appelé « Challenge d'Idées », dont la participation est gratuite et sans obligation d'achat.

Dans le cadre du Challenge d'Idées, la Société Organisatrice confie l'exécution de certaines de ses obligations définies ci-après à la société Braineet, société par actions simplifiées au capital de 1030.9 euros, dont le siège social est situé 158 ter rue du Temple 75003 Paris et immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 800 287 120. Braineet agit alors au nom et pour le compte de la Société Organisatrice.

La validation de la participation du contributeur (ci-après le « Participant ») au Challenge d'Idées implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité (ci-après le « Règlement du Challenge d'Idées »), des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois, règlements (notamment fiscaux) et autres textes applicables en France. Le Règlement s'applique par conséquent à tout Participant qui participe au Challenge d'Idées. Les Participants reconnaissent qu'en cas de violation d'une de ses dispositions, la Société Organisatrice aura la possibilité de considérer la participation comme nulle.

2. Conditions de participation

Tout utilisateur membre de Braineet, personne physique ou morale, peut participer au Challenge d'Idées.

Le Challenge d'Idées est accessible à tout moment sur le site de Braineet entre les dates de début et de fin indiquées par la Société Organisatrice, sous réserve de toute opération de maintenance ou de problème technique rencontré par le site.

Cette participation est gratuite et sans obligation d'achat.

3. Mise en relation

A l'issue du challenge d'idées, tous les participants pourront être recontactés par email par Braineet et la Société Organisatrice pendant une durée de trois (3) mois, dans le but de poursuivre la discussion autour de leurs idées. A cet effet, seront transmis à la Société Organisatrice leur prénom, nom, photo de profil, ville de résidence. Il est possible de demander à ne pas être recontacté en envoyant un email à support@braineet.com.

4. Confidentialité

Afin de permettre à la Société Organisatrice d'étudier et/ou réaliser les idées suggérées par les Participants, chacun des Participants s'engage à garder confidentielles toutes les informations contenues dans les échanges non publiques qu'ils pourraient avoir avec la Société Organisatrice pendant ou après le Challenge d'Idées. Cet engagement de confidentialité restera valable pour une durée de six (6) mois suivant la date de fin du Challenge d'Idées.

5. Annulation

Braineet se réserve le droit d'annuler, d'écourter, de suspendre le Challenge d'Idées s'il apparait que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Challenge d'Idées. Braineet et la Société Organisatrice se réservent le droit, dans cette hypothèse, de ne pas attribuer de dotation aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.